

Exonération de pénalités de retard

Société BALISE VERTE

L'Etablissement a passé un marché n° 2021BP05-lot 3 pour la réalisation de livrets de vulgarisation. Celui-ci a été notifié le 19 mai 2021, pour un montant de 9.010 € HT et une fin d'exécution au 31 mars 2022.

Suite au retard pris pour la réalisation – dans le cadre d'une autre prestation – de l'étude « Températures des eaux du bassin de la Loire », la société Balise verte a dû attendre plus longtemps que prévu la production du rapport final correspondant, ouvrant la voie à la réalisation du livret de vulgarisation dédié à cette thématique dont il avait la charge.

En l'absence d'avenant de prolongation dûment signé par l'Etablissement et le prestataire (Balise verte), ce dernier devrait se voir appliquer des pénalités pour retard d'exécution, alors même qu'il n'est en rien responsable de la situation, à laquelle il s'est d'ailleurs adapté (Cf. Livret de vulgarisation n°11 en date d'octobre 2022, accessible en ligne directement à <https://bibliocom.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/eptb-livret-n11-temperature-pageweb.pdf>).

Dans ce contexte, il est proposé une exonération des pénalités et le paiement de la facture de solde de la prestation qui a été effectivement réalisée.



Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.